



## Liste des pièces obligatoires à joindre au dossier de demande d'affectation

Toute falsification de document est passible de poursuite

### ⇒ Documents administratifs :

Photocopie d'un des justificatifs de domicile, au nom du représentant légal chez lequel l'élève vit

- avis de taxe d'habitation,
- avis d'imposition ou de non imposition,
- facture de gaz ou d'électricité de moins de 3 mois,
- quittance de loyer,
- actes notariés d'achat immobilier,
- relevé de prestation CAF.

**Les attestations d'hébergement chez un particulier, les contrats meublés, de prêt à usage et les baux commerciaux ne sont plus acceptés.**

**En cas de divorce :** photocopie du jugement fixant le lieu de résidence de l'élève,

**En cas de garde alternée ou parents séparés :** une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,

**En cas de garde confiée à un tuteur ou une tutrice :** décision du Juge aux affaires familiales,

Éventuellement, la délégation parentale délivrée par le Juge aux affaires familiales.

Les justificatifs doivent apporter la preuve de la résidence de l'élève chez le représentant légal, à l'adresse mentionnée, qui peut-être :

- le père et la mère,
- le père ou la mère en cas de famille mono parentale,
- le parent ayant la garde de l'enfant dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation (lieu de résidence fixée par le Juge aux affaires familiales),
- le tuteur ou la tutrice, suite à une décision du Juge aux affaires familiales.

### ⇒ Documents scolaires :

Les bulletins trimestriels ou semestriels dont celui du 3<sup>ème</sup> trimestre ou 2<sup>ème</sup> semestre avec la **décision d'orientation** du chef d'établissement en 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> pour les séries de 1<sup>ère</sup>

Certificat de scolarité délivré par l'établissement fréquenté pour les entrées en collège en cours de cycle (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>),

Les 3 bulletins trimestriels ou les 2 semestriels pour les entrées en terminale et résultats du baccalauréat pour les redoublements,

Attestation du chef d'établissement de la réalisation des stages de période de formation en milieu professionnel (PFMP) pour la voie professionnelle.

Les dossiers complets sont à adresser selon les indications mentionnées sur le dossier.